

# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Lucerne, Suisse, 2 juillet 1966

## 5. Emploi abusif de produits chimiques toxiques

**Notant** avec inquiétude l'exportation et l'importation inconsidérées de pesticides (herbicides, insecticides, etc.) et le grave danger que représente pour l'ensemble du milieu naturel mondial et pour ses habitants leur emploi abusif,

la 9<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

**recommande** que les firmes concernées par la distribution et la vente de tels produits chimiques prennent toutes les mesures possibles pour assurer que les derniers acheteurs soient conseillés de manière appropriée sur leur emploi correct à la fois à court et à long terme,

**invite** les Gouvernements intéressés à étudier ce négoce et à examiner l'adoption de mesures appropriées pour son contrôle et pour l'éducation du public et offre à ces Gouvernements les services de l'UICN.